



L'Apollinois

pour avoir des nouvelles de chez nous

Janvier 2026

Bonne Année 2026

Adobe Stock | #632053523

Meilleurs vœux ! Que cette année soit douce et pleine de surprise.

105, route de l'Église, Sainte-Apolline-de-Patton, GOR 2P0

But du journal

Dans le but d'offrir les nouvelles de chez nous, on tenait à offrir à la population de Ste-Apolline un bulletin qui annoncerait les activités à venir et les changements importants au fil des mois.

Politique du journal

Le but premier étant d'informer la population. Les auteurs conservent l'entière responsabilité de leurs textes. Le journal L'Apollinois se réserve le privilège d'écourter, corriger, modifier, d'abrèger et même de refuser de publier certains articles pouvant causer préjudice.

Responsable

- ♣ Johanne Marceau, montage et mise en page
- ♣ Collaborateurs du mois : Liliane Couture, Sonia Gagné, Thérèse Messier
D'autres vont se joindre à nous pour vous alimenter chaque mois

Avec le soutien de la Municipalité de Ste-Apolline de Patton

Envoyé vos publications à cette adresse pour date limite soit le 18 du mois

L'envoi de photos en format JPEG est demandé.

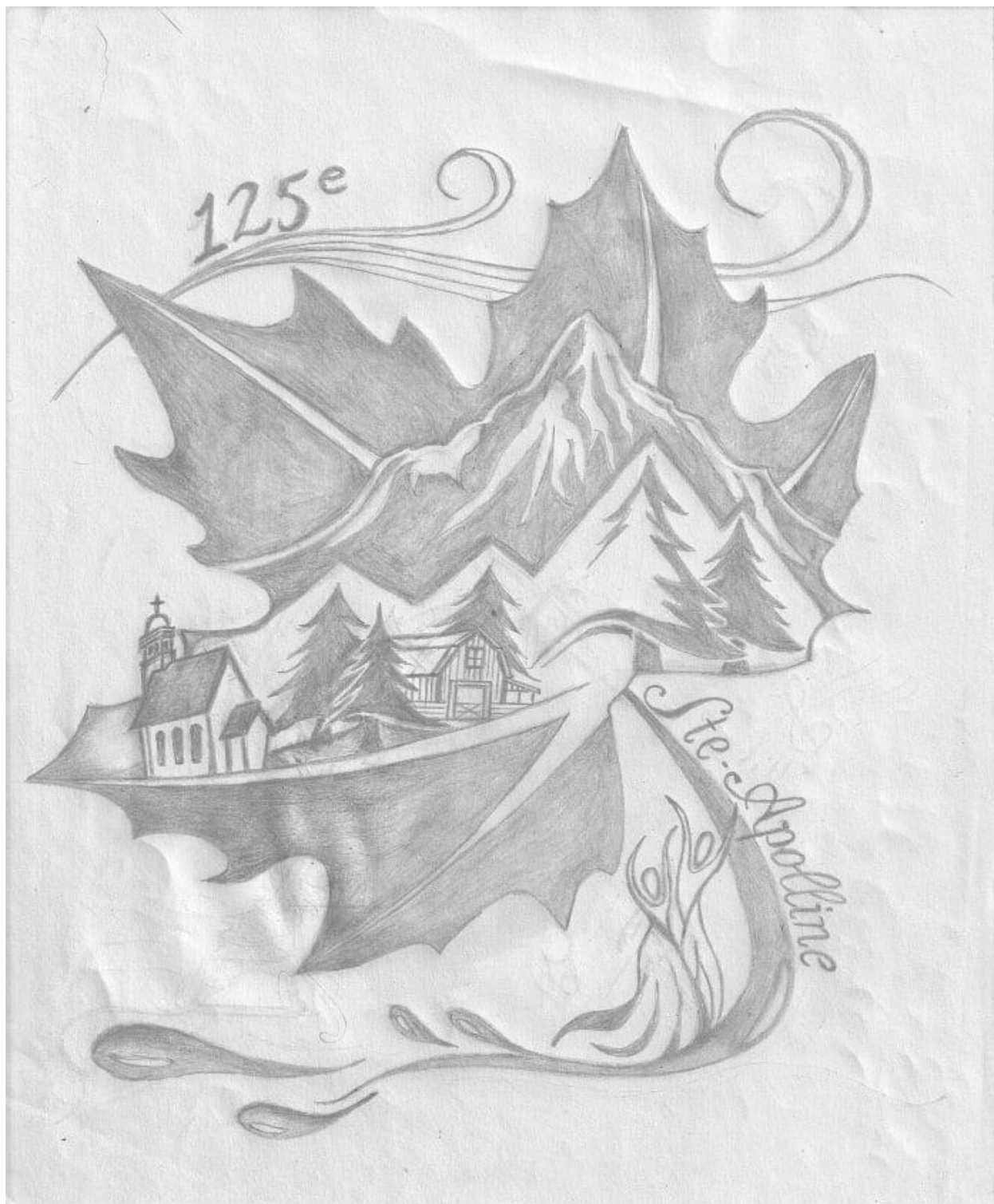
Adresse courriel : apollinoisjournal@hotmail.com

~~~~~  
Date de tombée le 18 du mois pour parution le mois suivant  
~~~~~

Nous commencerons les parutions du journal par internet sur le site de la municipalité et quelques copies au bureau municipale, Friperie 4 Saisons, Le Répît. Si l'intérêt des citoyens est là nous ferons demande de financement, cartes d'affaires, vente de publicité etc... pour aider à payer les coûts de l'impression et du postage à chaque adresse c'est à vous de dire vos besoins



VOICI LE LOGO OFFICIEL DES FÊTES DU 125^e



Félicitation à Mme Karine Nadeau ce logo a été choisis parmi une douzaine de logo reçu merci de votre participation

Logo du 125e

Le logo dépeint humblement Sainte-Apolline par ses éléments topographiques, ses principaux secteurs économiques et la richesse humaine de sa collectivité.

Le vent : Élément continuellement présent au sommet de nos montagnes. Nous poussant toujours vers l'avenir. Il nous insuffle la liberté, l'inspiration, représentant l'art et la culture de notre collectivité.

Les montagnes : Majestueuses, elles évoquent le dépassement de soi et la force de notre municipalité.

L'église : Elle incarne notre histoire, le lien entre le passé et le présent. Elle est le synonyme de la solidarité, de l'engagement et de la foi de nos ancêtres envers notre communauté.

La feuille d'érable : L'acériculture est un trésor précieux que nous offre la nature chaque printemps. Ses magnifiques couleurs incarnent la beauté naturelle de notre municipalité, ainsi que la résilience et le renouveau continu.

La forêt de conifères : Elle représente l'activité de la chasse et de la pêche, une ressource forestière d'une immensité impressionnante.

La grange : L'agriculture, le travail, l'acharnement des pionniers pour s'établir et récolter les richesses d'une terre généreuse pour les générations futures.

Les deux silhouettes : Reflet de la fierté, de la joie de vivre, de la vie sociale et l'enthousiasme de tous se réunir pour les festivités du 125e.

Les gouttes d'eau : Nos innombrables et magnifiques lacs et cours d'eau sont le symbole de la vie, le miroir de la connaissance transmise.

Invitation à participer au livre-souvenir du 125^e anniversaire de Sainte-Apolline-de-Patton

Chères Apollinoises, chers Apollinois En 2027, notre chère paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton célébrera avec fierté son 125^e anniversaire. Ce jalon exceptionnel est bien plus qu'une date : c'est une occasion unique de rendre hommage à notre histoire, à nos racines, à nos élans collectifs, et surtout, aux femmes et aux hommes qui façonnent notre communauté. Le comité organisateur souhaite faire de cette fête un moment inoubliable, un événement qui marquera les cœurs et les mémoires. Pour souligner les 25 dernières années depuis le centenaire, un nouveau livre-souvenir est en préparation — une œuvre collective, tout en couleurs, cousue-caisse, imprimée sur papier de haute qualité, digne de notre patrimoine pour offrir en cadeau aux générations futures. Ce livre sera le reflet vivant de notre paroisse : ses familles, ses bâtisseurs, ses bénévoles, ses groupes, ses artisans qui sont souvent dans l'ombre, ses nouveaux arrivants, ses enfants devenus grands, ses grands devenus sages. Il racontera les gestes simples et les grandes célébrations, les souvenirs tendres et les projets audacieux, les traditions qui perdurent et les visages qui nous ont rejoints. Qui peut participer ? rattraper ! Que peut-on partager ? Les résidants actuels, avec leurs récits de famille, leurs souvenirs d'événements, leurs photos et anecdotes du quotidien. Les anciens résidants ou natifs qui souhaitent raconter leur passage, leur attachement, leur héritage. Les groupes communautaires, comités, artistes, bénévoles, enseignants, jeunes et aînés qui ont contribué et/ou contribuent à la vie paroissiale. Ceux et celles qui n'avaient pas pu participer au livre du centenaire — c'est le moment de se Des textes, photos, témoignages, poèmes, récits de vie, hommages, souvenirs d'enfance, traditions familiales, projets marquants, moments de solidarité ou de joie. Des pages individuelles ou collectives, selon votre inspiration et votre vécu. Ce livre sera un trésor de mémoire, un album de luxe, soigné dans sa présentation et riche dans son contenu. Il portera les voix de chacun, dans leur diversité et leur authenticité. Les informations jointes à cette invitation vous guideront pour soumettre votre contribution. Le comité est là pour vous accompagner dans chaque étape.

Votre participation est essentielle. Ensemble, nous tisserons les fils de notre histoire commune, pour que Sainte-Apolline-de-Patton continue de rayonner dans les cœurs et les pages du temps ainsi que dans les environs. Avec reconnaissance et enthousiasme

Le comité du livre pour le 125^e anniversaire

Lucie Gagné, Karine Nadeau, Suzanne Bernard

Johanne Marceau, Liliane Couture

Vous voulez plus de détail n'hésitez pas à nous joindre et à nous suivre



Festivité du 125e anniversaire de ... Sainte-Apolline

3 j · 🌐

Le comité du 125e anniversaire est fier de vous inviter à la première activité officielle des célébrations :

🏒 **un tournoi de hockey amical!**



Date : 24 janvier



Heure : dès 10 h



Lieu : Patinoire de Sainte-Apolline (à l'arrière de l'Église)

◆ Règlements du tournoi

- * Équipes de 5 joueurs + 1 gardien de but
- * 150 \$ par équipe
- * 8 équipes maximum
- * Aucun joueur senior accepté
- * Joueurs de 14 ans et plus



Inscriptions

Inscription auprès de Papou, par texto au 418-291-2595.

Sur place, il y aura de quoi se régaler !

Hot dog, Pain ménage sur le feu

Petites collations, les places sont limitées-faites vite !

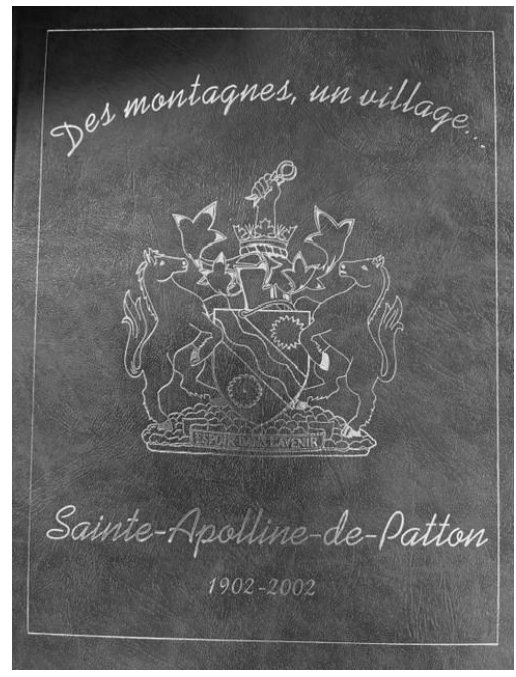
NOTRE COIN HISTORIQUE



D'après vous je suis situé où et à qui



Pour votre information il en reste quelque
s'un au bureau municipal





OUVERTURE DE LA PATINOIRE

HORAIRE!

LUNDI 18 H À 20 H 30

MARDI 18 H À 20 H 30

MERCREDI 18 H À 20 H 30

JEUDI 18 H À 20 H 30

VENDREDI 18 H À 20 H 30

SAMEDI FERMÉ

DIMANCHE 13 H À 16 H À 18 H À 20 H 30

Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton



Restaurant Le Répit

Sera fermé du 22 décembre au 4 février 2026

*Merci de votre confiance
Joyeuses fêtes au plaisir de vous revoir en 2026*



Sac à 15 \$

De retour le 6 janvier

Nouvelle horaire

Le mardi et mercredi de 9h00 à 15h00

Passe nous voir

Au 504 principale, Ste-Apolline
En cas d'urgence, vous pouvez toujours nous joindre.
(418) 469-0151

Merci de votre encouragement

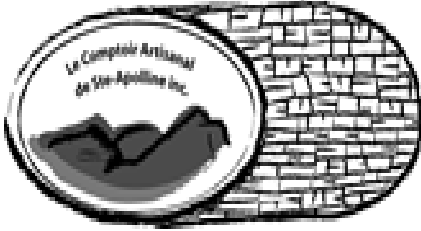


Horaire du bureau de poste Sainte-Apolline

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10 h45 à 12h30

Jedi de 10h45 à 12h45

DU LUNDI AU VENDREDI DE 14 H À 17 H



Le comptoir a eu 50 ans d'existence en 2025, depuis 1975 l'organisme n'a pas cessé ces activités de vente d'artisanat au Centre de plein Air et au local 101 rue des Loisirs.

Les membres du Conseil administration : Élisabeth Deschênes, présidente

Madeleine Dumais, vice-présidente

Johanne Marceau, secrétaire/trésorière

Thérèse Messier, administratrice

Thérèse Deschênes, administratrice

Gilberte Deschênes, administratrice

Poste vacant

- Vous avez besoin de fils blanc ou couleur 2/8 ou 2/16 ou de coton pour tisser, quelques laine nous avons ça en vente.

Au 101, rue des Loisirs à Ste-Apolline, 418-469-2678

pour information Johanne



Cercle de Fermières de Sainte-Apolline

Des nouvelles du Cercle de Fermières Ste-Apolline

Les membres composant le conseil d'administration local sont :

Laurette Lachance, présidente

Priscille Desbois, vice-présidente, responsable du Comité Recrutement

Sylviane Langlois, secrétaire, responsable du Comité Communications

Johanne Marceau, trésorière, abonnement

Suzon Lachance, conseillère no 1, responsable du Comité Arts textiles

Chantale Laflamme, conseillère no 2, responsable du Comité Dossiers

Vous voulez vous joindre à nous n'hésitez pas à nous contacter

Activités prévues en mai pour souligner cet événement





Fabrique de Ste-Apolline

Messes Janvier 2026

01-01-2026—9H En prière avec la Vierge Marie / Céline

04-01-2026—9H En prière avec Carlo Acutis / Lucie

05-01-2026—Mémoire J.B. Couture / Jeannine Blais

12-01-2026—Mémoire famille Lachance & Nadeau/ Ghislaine & Normand

19-01-2026—3^e lundi : Mémoire M. Louise & Polydor Deneault / Monique Lachance

26-01-2026—Défunts famille Blais & Couture / Hélène Blais

SANCTURAIRE :

05-01-2026—En action de grâce à la Bonne Sainte-Anne/ Marie-Lourdes

12-01-2026—Mémoire de Linda Boutin – Monique et Roger

19-01-2026—Mémoire Jean-Louis Lachance / Thérèse

26-01-2026—En action de Grâce à la Vierge / Raynald

RAPPEL

Veillez noter que l'assemblée des paroissiens se tiendra le 4 janvier 2026 après la messe. Venez-vous informer des activités de votre fabrique. Vous êtes les bienvenus





Coïn municipal

PROCÈS-VERBAL

NOVEMBRE 2025

Le 3 novembre 2025 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 10 novembre 2025 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le lundi 10^e jour de novembre 2025 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Aurélie Lapointe, Dominique Bernard et Valérie Boutin conseillères, Messieurs Michel Desjardins, Rémi Laprise et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné maire.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Demande de la Fabrique concernant la Statue du Sacré-Cœur;
 - Demande du comité consultatif sur l'Église de Sainte-Apolline-de-Patton;
6. Rapports des employés et organismes ;

CENTRE DE PLEIN AIR STE-APOLLINE :

- Suivi des réservations pour 2025 ;
- Suivi des projets;

7. Demande de subvention (don);

- Renouvellement commandites feuillet paroissial;
- Renouvellement partenariat ABC biblio mobile;
- Demande de don pour les paniers de Noël;

8. Comptes;

9. Voirie;

10. Discussions diverses :

- Demande de permis et préparation du jour de l'an;
- Demande d'abolition des frais de retard de la bibliothèque;
- Remboursement de taxes payées en trop matricule 3079 4661 26;
- Demande à Emploi d'été-Canada pour le terrain de jeux;
- Calendrier des séances 2026;
- Fixer une date pour l'adoption du budget 2026 et du PTI 2026-2027-2028;
- Mandat de vérification pour l'année 2025;
- Tarification du réseau biblio pour l'année 2026;
- Ajustement du prix pour le carburant et les déboursés liés au déneigement – Saison 2025-2026;
- Acceptation du prix pour le calcium liquide;
- Dépôt de programmation pour la TECQ 2024-2028;
- Autorisation de paiement;

11. Avis de motions et règlements;

- Avis de motion du projet de règlement abrogeant le règlement de citation;
- Projet de règlement d'abrogation du règlement de citation;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

Résolution : 01-11-2025

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025.

Une copie du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-11-2025

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 1er octobre 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE**Résolution : 03-11-2025 (Réfection de la statue du sacré-cœur et de sa protection lors des travaux de requalification de l'église)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton procède à un projet de requalification de l'église;

ATTENDU QUE la statue du Sacré-Cœur, située sur le site de l'église, présente une valeur patrimoniale et symbolique importante pour la communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer de la **réfection** et de la **protection** adéquate de cette statue pendant la durée des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise ET RÉSOLU :

1. **Que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton prenne en considération la réfection et la protection de la statue du Sacré-Cœur** dans le cadre des travaux de requalification de l'église. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-11-2025 (Demande du comité consultatif sur l'Église de Sainte-Apolline-de-Patton)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait démontré, lors de la rencontre du 7 juillet 2025, une ouverture à ce qu'un comité accompagnateur participe à la réflexion sur l'avenir de l'église;

CONSIDÉRANT QUE cette ouverture était conditionnelle à ce que certaines démarches et propositions soient présentées aux membres du conseil municipal dans un certain délai;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a, en parallèle, poursuivi l'avancement de son propre projet en lien avec la réfection et la requalification du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats du sondage mené auprès de la population, **près de 75 % des répondants se sont prononcés en faveur d'un nouveau projet** pour le site de l'église;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des démarches engagées par la municipalité ne permet plus de revenir sur les orientations prises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL DESJARDINS ET RÉSOLU

- Que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton confirme que l'accompagnement du comité formé à cet effet n'est plus considéré dans la poursuite du projet;
- Que la municipalité poursuive le nouveau projet sur le site de l'église tel que l'appui démontré par la population avec le sondage. Adoptée à la majorité des conseillers.

6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Mme Sonia Gagné informe qu'il est possible de louer les yourtes pour la saison hivernale via le site internet du Centre de Plein air Sainte-Apolline.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 05-11-2025 (Renouvellement de la commandite du feuillet paroissial)

ATTENDU QUE le feuillet paroissial constitue un moyen d'information et de communication important au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire poursuivre son appui à cette publication ;

ATTENDU QUE le montant de la commandite demeure le même que l'année précédente, soit 75\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton renouvelle sa commandite annuelle au feuillet paroissial pour l'année 2025-2026, au même montant que l'année précédente. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-11-2025 (Renouvellement partenariat ABC / Biblio mobile)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton reconnaît l'importance de la lecture et de l'éveil à la lecture chez les enfants d'âge préscolaire;

ATTENDU QUE le service de la **Biblio mobile** permet de favoriser l'accès aux livres et à des activités éducatives pour les enfants de 0 à 5 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre ce partenariat bénéfique pour les familles du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU :

1. **QUE** la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton renouvelle son partenariat avec la **Biblio mobile** pour l'année 2026 afin d'offrir le service aux enfants de 0 à 5 ans;
2. **QUE** la Municipalité accorde un **don de 100 \$**, représentant **20 \$ par enfant**, pour soutenir les activités de la Biblio mobile;
3. **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet;

4. **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution : 07-11-2025 (Demande pour les paniers de Noël)

ATTENDU QUE la période des Fêtes représente un moment privilégié de solidarité et de partage au sein de la communauté;

ATTENDU QUE plusieurs familles et personnes vivant des situations économiques précaires ont besoin de soutien pour célébrer dignement Noël ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire contribuer à cet effort collectif ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard et **RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton accorde une contribution de 150\$ au programme de **paniers de Noël** organisé par CLEF. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Résolution : 08-11-2025 (Comptes)

Il est proposé par Mme Valérie Boutin ET **RÉSOLU** que les comptes ci-dessus, formant un total de 121 726.72 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VOIRIE

10. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 09-11-2025 (Demande de permis et autorisation de dépenses pour la fête du jour de l'an)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite organiser une fête afin de souligner le **31 décembre 2025** ;

ATTENDU QUE cet événement vise à rassembler la communauté et à favoriser la convivialité entre les citoyens ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un **permis de rassemblement** et, le cas échéant, un **permis de boisson** conformément à la réglementation municipale et provinciale ;

ATTENDU QUE l'organisation de la fête nécessite l'embauche d'un **chansonnier** ainsi que l'achat de **divers articles et fournitures** (décorations, nourriture, boissons, prix de présence, etc.) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard **ET RÉSOLU;**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE Sainte-Apolline-de-Patton autorise la **demande de permis** nécessaire pour la tenue de la fête du jour de l'An, le **31 décembre 2025**, à la salle municipale ;

QUE l'organisation autorise également l'embauche du **chansonnier**, soit Johny Blanchet pour animer la soirée, selon les modalités convenues ;

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisé à effectuer les **achats requis** pour la réussite de l'événement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-11-2025 (Demande d'abolition des frais de retard de la bibliothèque)

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis;

Par la présente, la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton recommande d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-11-2025 (Demande de remboursement taxes payées en trop matricule 3 079 4661 26)

Étant donné qu'un citoyen nous a avisé qu'il a effectué un paiement à la municipalité par erreur;

Il est proposé par Mme Aurélie Lapointe, et résolu d'accepter de rembourser un citoyen pour la somme de 51.03 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-11-2025 (Emploi d'été Canada – terrain de jeu)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien **et RÉSOLU** que deux demandes d'aide financière soient déposées dans le programme Emplois

d'été Canada 2026 pour l'ouverture de deux postes d'animateur de terrain de jeux pour une durée de sept semaines, 35 heures/semaine.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour, et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents relatifs à la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-11-2025 (Calendrier des séances ordinaires)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, à moins de changement, qui se tiendront les lundis ou mardis et débiteront à 19 h 30.

Lundi 12 janvier	Lundi 2 février
Lundi 2 mars	mardi 7 avril
Lundi 4 mai	Lundi 1 ^{er} juin
Lundi 6 juillet	Lundi 3 août
Mardi 8 septembre	Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre	Lundi 7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-11-2025 (Fixer une date pour l'adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 ainsi que le budget 2026 soient adoptés en séance extraordinaire, le 15 décembre 2025 à 19 h. Les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal. Un avis public sera affiché aux endroits prévus à cet effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-11-2025 (Mandat de vérification pour l'année 2025)

Il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de mandater le cabinet comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., de Lac-Échemin, pour faire la vérification annuelle des livres comptables pour l'année financière 2025, préparer les redditions de comptes demandées par les différents ministères. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-11-2025 (Tarification annuelle réseau Biblio 2026)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque l'Évasion, telles que

présentées pour l'année 2026, et de défrayer la tarification annuelle au réseau Biblio, soit 2,937.89\$, plus 1,000\$ pour les activités de l'année 2026. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-11-2025 (Ajustement du prix pour le carburant ainsi que les déboursés pour le déneigement de la saison 2025-2026)

ATTENDU que le contrat de déneigement de 3 ans avec année optionnelle, conclut par résolution No 21-06-2022 avec l'entreprise de déneigement, Tony Deschênes par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

ATTENDU que dans l'article 1.14.3 du devis pour l'entretien des rues l'hiver, il est mentionné que les prix soumis seront ajustés, à la hausse ou à la baisse au 1^{er} novembre de chaque saison pour tenir compte de la fluctuation des coûts de carburant;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, ET RÉSOLU de déboursier le montant convenus selon l'échéancier établis pour la saison 2025-2026. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-11-2025 (Acceptation du prix du calcium liquide pour 2026 et 2027)

ATTENDU QUE la municipalité procède annuellement à l'achat de chlorure de calcium liquide (CaCl₂) à des fins d'entretien routier et de contrôle de la poussière;

ATTENDU QUE le fournisseur a soumis une proposition de prix pour les années 2026 et 2027 pour le chlorure de calcium liquide (densité 35%) certifié conforme à la norme **BNQ 2410-300/2009-10-01**;

ATTENDU QUE le prix proposé pour l'année **2026** est de **0,473 \$ le litre** et pour l'année **2027** de **0,483 \$ le litre**;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Desjardins ET RÉSOLU :

D'accepter les prix soumis pour l'entreprise Transport Adrien Roy & fille pour l'achat du chlorure de calcium liquide (CaCl₂ – densité 35%) certifié conforme à la norme BNQ 2410-300/2009-10-01, soit :

- **0,473 \$/litre pour l'année 2026**
- **0,483 \$/litre pour l'année 2027**

D'autoriser la direction générale à procéder aux achats requis selon les besoins de la municipalité et conformément aux prix ci-dessus mentionnés.

Que cette résolution entre en vigueur immédiatement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-11-2025 (Dépôt pour la programmation de la TECQ 2024-2028)

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-11-2025 (Autorisation de paiement)

Il est proposé par Mme Aurélie Lapointe, ET RÉSOLU d'autoriser Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière a effectué le paiement à Mme Julie-Pier Langlois, première-répondante, pour le paiement numéro 10 au montant de 100.00 \$.

M. Mathieu Therrien et Mme Dominique Bernard se retirent d'approuver le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, M. Michel Desjardins conseiller de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 05-2025 et intitulé « Règlement d'abrogation 05-2012 relatif à la citation de l'église de la Fabrique de Ste-Apolline comme monument historique ». Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON**

PROJET DE RÈGLEMENT NO 05-2025

abrogeant le règlement no 05-2012

« Citant “Monument historique” le bâtiment connu et désigné comme étant l’église de la Fabrique de Sainte-Apolline, sis au 507, rue Principale».

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton tenue le **10 novembre 2025** sous la présidence de **M. Bruno Gagné, maire**, et à laquelle étaient présents **tous les conseillers et conseillères**, formant le quorum.

ATTENDU que l’article 119 de la *Loi sur le patrimoine culturel* stipule que le retrait de la citation d’un immeuble patrimonial doit se traduire par l’abrogation du règlement municipal ayant décrété ladite citation, lequel doit être précédé d’une résolution d’intention adressée au registraire du patrimoine culturel au moins soixante (60) jours avant l’adoption du règlement d’abrogation;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a avisé le registraire du ministère de la Culture et des Communications du Québec de son intention de procéder à l’abrogation du règlement no 05-2012 « citant “Monument historique” le bâtiment connu et désigné comme étant l’église de la Fabrique de Sainte-Apolline, sis au 507, rue Principale », par la résolution no **XXXXXXXX** adoptée le **XXXXXXXX**.

ATTENDU qu’un projet de règlement fut présenté et qu’un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné à l’assemblée ordinaire tenue le **10 novembre 2025** par le conseiller **M. Michel Desjardins**;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Abrogation

Le règlement no 05-2012 « citant “Monument historique” le bâtiment connu et désigné comme étant l’église de la Fabrique de Sainte-Apolline, sis au 507, rue Principale » est abrogé.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton à sa séance du **1^{er} décembre 2025**.

12. VARIA

Résolution : 21-11-2025 (Nomination du maire suppléant)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 56 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit nommer parmi ses membres un maire suppléant pour remplacer le maire lorsqu’il est absent ou empêché de remplir ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant est d’une durée déterminée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Desjardins et APPUYÉ PAR Mme Valérie Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **De nommer M. Mathieu Therrien conseiller, à titre de maire suppléant** pour la période du 2025-11-10 au 2029-11-03;
- **Que** le maire suppléant exerce toutes les fonctions et pouvoirs du maire pendant toute absence ou incapacité de ce dernier. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 22-11-2025 (Levée de la séance)

Il est 20 h 30. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Horaire du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

Lundi au jeudi de 13 h à 16 h

Fermé le vendredi pm et samedi et dimanche

Info@sainteapollinedepatton.ca

Merci



Comme vous voyez il y a de la place pour vous ,

Liste de prix pour la publicité en noir/blanc

1 page 17 \$ par mois (204 \$ pour l'année)

1/2 page 12 \$ par mois (144 \$ pour l'année)

1/4 page 7 \$ par mois (84 \$ pour l'année)

Carte d'affaire 55 \$ pour l'année

Petites annonces : sans frais

Contribution volontaire son bienvenue

